



Conseil économique et social

Distr. générale
7 décembre 2017
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante-deuxième session

12-23 mars 2018

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la vingt-troisième session
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par International Planned Parenthood Federation, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social *

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué
conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil
économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

L'organisation en bref

L'International Planned Parenthood Federation se félicite du thème prioritaire choisi par la Commission de la condition de la femme pour sa soixante-deuxième session.

L'International Planned Parenthood Federation dispense, à l'échelle mondiale, des services dans le domaine des droits et de la santé en matière de sexualité et de procréation, dont elle est l'un des plus ardents défenseurs. À ce titre, elle s'emploie à permettre aux femmes, aux hommes et aux jeunes les plus vulnérables de vivre dans la dignité et d'accéder aux services et programmes d'importance vitale, par l'intermédiaire de ses 152 associations membres et partenaires présents dans 172 pays. Elle est dotée du statut consultatif général auprès du Conseil économique et social depuis 1973 ([E/2010/INF/4](#)).

Introduction

Les femmes rurales sont des agents de changement essentiels en faveur du développement durable, mais elles se heurtent à des obstacles particuliers dans l'accès aux soins de santé sexuelle et procréative complets et dans l'exercice de leurs droits en la matière. Les femmes rurales sont souvent parmi les femmes et les filles les plus pauvres et marginalisées et les besoins non satisfaits en termes de contraception sont généralement plus élevés chez les femmes vivant dans les zones rurales que chez celles des zones urbaines. Nous ne pouvons négliger les femmes et les filles les plus pauvres et les plus marginalisées si nous voulons parvenir à l'égalité des genres et assurer un accès universel à la santé sexuelle et procréative ainsi que le respect des droits en matière de procréation, conformément aux objectifs de développement durable 3 et 5.

Vivre dans des zones rurales et reculées ne fait qu'aggraver les problèmes d'inégalités entre les sexes auxquels les femmes rurales sont confrontées, ainsi que les obstacles qu'elles rencontrent dans l'accès à la santé sexuelle et procréative et l'exercice de leurs droits en la matière. Parmi ces obstacles, citons par exemple : le manque d'information, d'éducation, de fournitures et de services complets et de haute qualité en matière de santé sexuelle et procréative; des distances considérables à parcourir pour accéder aux services de santé, à l'éducation et à d'autres services sociaux; la vulnérabilité face à la violence sexuelle et sexiste et aux pratiques traditionnelles néfastes; et l'impact disproportionné et différencié selon les sexes des changements climatiques et des catastrophes humanitaires. Les situations de crise viennent exacerber les inégalités préexistantes entre les sexes.

Il est particulièrement important de tenir compte des besoins des filles vivant dans les zones rurales. En plus des obstacles rencontrés par les femmes rurales mentionnés ci-dessus, les filles des zones rurales sont plus vulnérables en raison de leur âge et de leur dépendance économique. L'accès à l'éducation, notamment à une éducation sexuelle complète, est essentiel pour favoriser le développement personnel des filles et leur permettre de se prendre en main et de faire leurs propres choix quant à leur avenir et leur famille. Il s'agit en effet d'éléments fondamentaux pour des communautés solides et un développement durable. Les filles des zones rurales sont aussi plus vulnérables face au mariage précoce que les filles des zones urbaines, et ce, dans toutes les régions, ce qui équivaut à une violation systématique des droits des filles des zones rurales.

Garantir aux femmes rurales un accès universel à la santé et à l'ensemble de leurs droits en matière de sexualité et de procréation

Les femmes et les filles des zones rurales se heurtent à des obstacles spécifiques dans l'exercice de leurs droits et l'accès à des services de santé en matière de sexualité et de procréation. Les zones rurales et reculées manquent souvent de fournitures et de services complets et lorsque des services existent, les femmes et les filles doivent parfois parcourir des distances considérables pour pouvoir en bénéficier. Par exemple, un tiers seulement des femmes rurales reçoivent des soins prénatals, contre 50 % dans les régions développées en général. Lorsque des services sont disponibles, les points de prestation de services n'ont parfois qu'une seule méthode de contraception disponible. Les femmes qui ne peuvent pas se rendre dans un dispensaire et/ou qui n'ont pas les moyens de se procurer d'autres méthodes ont tendance à accepter « ce qui est disponible ce jour-là ». Pourtant, des éléments indiquent que les femmes utilisent un moyen de contraception plus longtemps lorsqu'elles l'ont choisi elles-mêmes parmi un éventail aussi large que possible de solutions. On parle d'une utilisation asymétrique de méthodes lorsqu'un seul moyen de contraception représente 50 % ou plus des méthodes disponibles dans un pays donné. Ce phénomène touche les femmes pauvres et celles qui vivent dans les zones rurales de manière disproportionnée car ces dernières dépendent des moyens de contraception gratuits et subventionnés. Dans une étude, l'utilisation asymétrique des méthodes a été constatée dans un tiers des pays analysés. Les femmes et les filles sont plus susceptibles d'utiliser un moyen de contraception lorsqu'elles ont davantage de choix quant à la méthode à utiliser. Il est donc indispensable de veiller à ce que les femmes rurales puissent sélectionner leur moyen de contraception parmi un éventail complet pour garantir le respect de leurs droits en matière de choix et répondre aux besoins non satisfaits.

Trop souvent, les femmes et les filles des zones rurales se heurtent à des pénuries de contraceptifs à un point de prestation de services. Dans de nombreux pays, le manque de fiabilité des chaînes d'approvisionnement et la mauvaise distribution entraînent systématiquement la rupture des stocks de contraceptifs dans les cliniques et auprès des travailleurs sanitaires des collectivités. La sécurité de l'approvisionnement en produits et la fourniture de services de planification de la famille grâce à une distribution au niveau local permettraient d'obtenir des résultats sans précédent en matière de contraception. Dans les zones rurales et difficiles à atteindre, les agents sanitaires des collectivités fournissent directement des services, des fournitures et des informations aux femmes et aux filles, là où elles vivent et travaillent. L'approvisionnement au niveau local doit être au centre des systèmes de soins nationaux et il convient de transférer les tâches liées aux services de contraception vers des agents sanitaires de niveau inférieur.

Les femmes et les filles rurales sont également vulnérables face aux violences sexuelles et sexistes. D'après l'étude multipays de l'Organisation mondiale de la Santé, davantage de femmes rurales sont victimes de violence conjugale, mais peu recherchent des services de soutien. Au Pérou, moins de 5 % des survivantes de violence conjugale des zones rurales (60 %) ont cherché à obtenir de l'aide, contre environ 16 % des femmes des zones urbaines (sur 49 %). La vulnérabilité des femmes et des filles en zone rurale s'accroît à mesure que les effets des changements climatiques se manifestent. Les femmes et les filles sont souvent chargées d'effectuer des travaux domestiques, y compris la collecte de l'eau. En cas de sécheresse et de problèmes d'approvisionnement en eau salubre, les femmes et les filles doivent marcher davantage pour trouver de l'eau et ont donc plus de risques de subir des violences sexuelles et sexistes. À titre d'exemple, une femme sur trois est victime de violence sexiste au moins une fois dans sa vie dans des circonstances normales, une réalité exacerbée par les conflits et les catastrophes. La violence sexiste a des

répercussions graves et durables sur le bien-être psychologique, social et économique des survivantes et de leur famille et s'exerce sur les femmes et les filles de différents statuts socioéconomiques, dans tous les pays et toutes les régions du monde. Toutefois, les femmes menacées par la marginalité, comme celles qui vivent dans les zones rurales, ont plus de risques d'y être confrontées. Au lendemain des catastrophes, les femmes et les filles courent un risque accru de violence en raison de l'absence de régimes de protection sociale. Nous devons absolument lutter contre les relations de pouvoir inégales entre les sexes et les normes et croyances persistantes qui favorisent la violence sexiste, les mutilations génitales féminines (MGF), le mariage précoce et le lévirat au sein des collectivités rurales. Certaines études révèlent également que les femmes et les filles vivant en zone rurale sont particulièrement touchées par le VIH/sida. Des études montrent que les femmes rurales ont moins de connaissances au sujet de la propagation du VIH que les femmes des zones urbaines; d'après les chiffres de l'OMS pour 25 pays, les écarts de compréhension entre ces deux groupes vont de 20 à 50 %. La charge des soins aux proches vivant avec le VIH repose de façon disproportionnée sur les femmes rurales; les femmes et les filles représentent 66 à 90 % de l'ensemble des soignants pour le VIH et les femmes et les filles des zones rurales connaissent les conditions les plus difficiles, ce qui peut augmenter leur risque d'infection.

Les droits et la santé en matière de sexualité et de procréation des filles des zones rurales

Les filles des zones rurales rencontrent des obstacles spécifiques dans l'accès à l'éducation, notamment à une éducation sexuelle complète. Selon les statistiques mondiales, 39 % seulement des filles rurales fréquentent l'école secondaire, beaucoup moins que les garçons des zones rurales (45 %), les filles des zones urbaines (59 %) et les garçons des zones urbaines (60 %). Chaque année supplémentaire à l'école primaire augmente le salaire éventuel des filles de 10 à 20 %. La scolarisation les encourage également à se marier plus tard et à avoir moins d'enfants et les rend moins vulnérables face à la violence.

Si des progrès ont été accomplis dans la réduction de l'écart entre les sexes dans les effectifs de l'enseignement primaire en zone urbaine, des données sur 42 pays indiquent que les filles des zones rurales sont deux fois plus susceptibles de ne pas être scolarisées que les filles des zones urbaines. Au Pakistan, une augmentation de cinq cents mètres de la distance à parcourir pour se rendre à l'école engendre une diminution de 20 % du nombre de filles inscrites. L'enseignement secondaire a des effets bien plus positifs sur les résultats en matière d'autonomisation que l'enseignement primaire. Il est donc particulièrement important de donner les moyens aux adolescentes de continuer l'école secondaire. Les filles qui n'ont fréquenté que l'école primaire sont deux fois plus susceptibles de se marier avant l'âge de 18 ans que celles qui ont fréquenté l'enseignement secondaire ou supérieur. Il est primordial de faire en sorte que les filles des zones rurales aient accès à l'enseignement secondaire pour leurs perspectives futures sur le plan économique et social. La lutte contre les normes régressives en matière de genre qui favorisent le mariage forcé et précoce et la procréation précoce chez les filles des zones rurales doit donc être une priorité pour les gouvernements.

L'éducation sexuelle est également une stratégie prometteuse de changement des normes et des comportements qui permettrait aux jeunes d'avoir des relations sexuelles consensuelles et sans risque. L'analyse de 87 études portant sur les programmes d'éducation sexuelle à travers le monde a révélé que ces programmes menaient à une augmentation des connaissances et que les deux tiers d'entre eux avaient eu une incidence positive sur le comportement, comme l'utilisation accrue du préservatif ou de contraceptifs, ou encore une diminution de la prise de risque au

niveau sexuel. Cependant, malgré les résultats prometteurs et documentés d'une éducation sexuelle complète, ces programmes ne sont pas disponibles dans la plupart des pays, en particulier dans les milieux ruraux.

Recommandations

- Les gouvernements doivent veiller à ce que les filles et les femmes des zones rurales aient accès à l'ensemble des services, des fournitures, des informations et des programmes d'éducation en matière de santé sexuelle et procréative. Cela signifie investir dans les dispensaires mobiles, la distribution de contraceptifs par des associations locales et la fourniture de services au sein des communautés rurales. Ces efforts doivent être intégrés dans les plans et cadres de gestion des risques de catastrophe et d'intervention en cas d'urgence.
- Les gouvernements et les instances multilatérales, y compris les organismes des Nations Unies, doivent recueillir des données ventilées par sexe, par âge et par capacité sur les droits et la santé en matière de sexualité et de procréation des femmes et des filles des zones rurales et fonder les décisions prises dans le cadre des programmes sur l'analyse de ces informations, conformément au suivi national des ODD, notamment pour les filles âgées de 10 à 14 ans.
- Les gouvernements doivent mettre en place des programmes et des politiques visant à promouvoir le rôle de premier plan des femmes dans la lutte contre les facteurs de risque existants et émergents de la violence à l'égard des femmes, y compris la violence sexuelle et sexiste dans le contexte de la planification des initiatives de réduction des risques de catastrophe et de résilience climatique dans les zones rurales.
- Les gouvernements doivent investir dans l'éducation des filles des zones rurales, en particulier l'enseignement secondaire. Pour ce faire, il est indispensable d'inclure l'éducation sexuelle dans une stratégie globale d'amélioration de la santé sexuelle et procréative des filles les plus marginalisés et de promotion de leurs droits en la matière, y compris dans les zones rurales.
- Les gouvernements doivent s'assurer que les plans et politiques de gestion des risques de catastrophes élaborés pour les zones rurales comprennent un dispositif minimum d'urgence (DMU) pour la santé reproductive (SR) en situations de crise et prennent en compte les besoins des groupes particulièrement marginalisés, notamment les femmes et les filles, dans toute leur diversité.
- Les gouvernements doivent veiller à ce que les lois nationales soutiennent la santé et les droits des femmes et des filles en matière de sexualité et de procréation et au respect de leurs obligations internationales en vertu des traités relatifs aux droits de l'homme tels que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Au niveau national, les gouvernements doivent appliquer une législation visant à éliminer toute discrimination à l'égard des femmes et des filles dans les zones rurales et à lutter contre les normes en matière de sexualité. Des lois de protection des femmes et des filles contre la violence, y compris le mariage précoce et forcé et les mutilations génitales féminines, et de promotion du droit des filles à l'éducation, doivent notamment être adoptées.